

3^{me} Division.

Paris, le 14 mai 1811

Bureau
des Sciences et Beaux Arts.Réponse à
Lettre d' _____Enregistrement
à l'arrivée, N.º 40. f.º 16. A
au départ, N.º 4.Le Ministre de l'Intérieur,
Comte de l'Empire,A Monsieur Lethiers, Directeur de l'Ecole Impériale
des Beaux Arts à Rome.Mesures à prendre avant
de remettre à l'héritier de
M. Boisselier, pensionnaire
de l'Ecole, les 1200 francs
qui lui étoient dûs. /.J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre par laquelle
vous m'informez que M. Boisselier, pensionnaire de
l'Ecole, s'est noyé dans le Tibre le 12 janvier dernier,
le Procès Verbal que vous avez fait dresser au sujet de
cet événement.Vous m'informez aussi que vous avez en caisse une
Somme de Douze cent francs, provenant de la
retenue qui a été faite pendant quatre ans à M.
Boisselier, et vous demandez que je vous autorise à
remettre cette somme au jeune frère de cet Artiste
qui est en ce moment à Rome.Vous ne devez, Monsieur, faire la remise de
ces Douze cent francs qu'aux héritiers légitimes
de M. Boisselier. Il est donc nécessaire, avant
de vous dessaisir de cette somme en faveur de

Son frere, que Vous vous assuriez si réellement
il est le seul héritier. /.

J'ai l'honneur de Vous Saluer,
Moutaïm